
Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

ACTUALITES

Constructions et équipements scolaires : un accord Canton-communes

L'UCV et le Conseil d'État sont arrivés à un accord sur la question du financement des équipements scolaires, en particulier l'affichage frontal numérique. L'initiative du Député Jean-Daniel Carrard, Syndic d'Yverdon-les-Bains et membre du Comité de l'UCV, a permis de relancer les négociations pour aboutir à un nouveau règlement.

Les négociations autour des constructions et équipements scolaires durent depuis des années, ayant commencé quelque temps après EtaCom. Seule la dimension des locaux avait déjà fait l'objet d'un accord. Dans ces discussions, la question centrale était de savoir qui paie quoi entre le canton et les communes en termes de mobiliers et d'équipements scolaires. Puis est venue s'ajouter la question de l'affichage frontal numérique dans les écoles. Souhaitant faire avancer ce dossier, le Député Jean-Daniel Carrard, soutenu par l'UCV, a déposé une initiative parlementaire fin 2018 pour clarifier les rôles canton/communes en matière de planification et d'équipement scolaires, permettant de relancer les négociations dès juillet 2019.

L'objectif était de bien distinguer les éléments à charge des communes : construction, entretien, exploitation, maintenance et rénovation des locaux des établissements scolaires, ainsi que le mobilier scolaire et le mobilier administratif nécessaires. Dans cette logique, il a été proposé que tous les équipements nécessaires à la pédagogie scolaire soient assumés par le canton. Jusqu'à maintenant, le squelette de la salle de science ou les étuis à tournevis (mais pas le tournevis !) par exemple, devaient être distingués car considérés comme du mobilier scolaire et payés par les communes.

Un aspect important de ces négociations concernait l'affichage frontal numérique, remplaçant le traditionnel tableau noir financé par les communes. Cet outil pédagogique indéniable mais dont la technologie est limitée dans le temps a fait l'objet d'une solution globale pour le canton, via un forfait financé par les communes, afin que tous les utilisateurs puissent bénéficier des mêmes prestations. L'équité de traitement est assurée par l'harmonisation des équipements, sans pour autant faire supporter la transition numérique aux communes seules.

L'UCV a alors participé activement et de manière constructive avec les services de l'État à l'établissement de différents principes développés dans le nouveau règlement sur les constructions primaires et secondaires, qui précise en particulier :

- Le mode de collaboration dans le cadre de la planification des infrastructures scolaires
- Un forfait pour l'affichage frontal numérique correspondant à une participation communale de CHF 2'500.- au maximum par salle, pour une durée de 8 ans au minimum
- Que le canton à la charge d'assurer la maintenance et la connexion sans fil (wifi), notamment en équipant directement les collèges ou en participant financièrement

- Ce qui est à charge des communes en termes d'équipements et de mobiliers grâce à des fiches descriptives pour tous les types de salles de classe. Tout ce qui ne figure pas dans ces fiches est à charge du canton.

Ce nouveau règlement clôt ces négociations et pose les bases d'un partenariat canton-communes dans le domaine de l'école obligatoire pour ces prochaines années. L'UCV tient à souligner la bonne collaboration avec la Cheffe du département, Mme Cesla Amarelle, et la DGEO dans ce dossier depuis l'été passé et remercie les différentes personnes y ayant contribué. Considérant cette question réglée, le Député Jean-Daniel Carrard s'est engagé à retirer son initiative parlementaire.

Covid-19 : partage d'expériences communales

Quels enseignements tirer de la gestion de la crise du Covid-19 pour les communes ? Comment envisager l'avenir ? Quelles mesures peuvent être prises ? Pour tenter d'y répondre, l'UCV a organisé une plateforme d'échange et un atelier participatif afin que les communes puissent partager leurs expériences entre elles.

Résumé sur notre site internet ucv.ch/thematiques/covid-19/plateforme-dechanges

ASSOCIATION

Nouveaux membres au Comité et nouveaux statuts

En raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée générale extraordinaire prévue le 30 avril 2020 a été annulée et remplacée par un vote électronique. Les communes avaient 30 jours à disposition pour s'exprimer (en ligne, via l'espace membres). L'UCV remercie ses membres pour leur participation à ce vote électronique, une première pour l'association ! De par cette participation, le quorum a été atteint : 227 des 281 communes membres de l'UCV ont voté, soit 81%, garantissant ainsi les résultats. Avec 92% de oui, les nouveaux statuts entrent en force dès mercredi 6 mai 2020. Les nouveaux délégués ont été désignés avec 95% de oui en moyenne. Les différences constituent des abstentions et des non.

Les résultats du vote électronique ont ainsi permis de désigner trois nouveaux membres pour représenter les districts de la Broye-Vully, de Lavaux-Oron et de Nyon au sein du Comité de l'UCV qui les félicite et se réjouit de les accueillir ! Il s'agit respectivement de :

- M. Guy Delpedro, Syndic de Valbroye, qui remplace Mme Christelle Luisier, désormais Conseillère d'Etat.
- Mme Chantal Weidmann-Yenny, Syndique de Savigny, qui remplacera dès le 1er juillet M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont-sur-Lausanne, qui arrête la Municipalité au 30 juin 2020.
- M. Frédéric Mani, Syndic de Dully, qui remplacera dès le 1er juillet M. François Roch, Syndic de Perroy, qui arrête la Municipalité au 30 juin 2020.

Les délégués sortants seront remerciés comme il se doit à notre assemblée générale ordinaire reportée au 17 septembre 2020 à 18h30 à Savigny. Cela sera aussi l'occasion de souhaiter officiellement la bienvenue à Mme Weidmann, M. Delpedro et M. Mani !

Le Comité exécutif a procédé à une révision des statuts actuels de l'association, afin notamment de préciser certaines pratiques actuelles et de mieux faire coïncider l'organisation de l'association avec ses récentes évolutions. Sur le fond, le fonctionnement et les missions de l'association restent identiques. Ces adaptations concernent en particulier :

- L'ajout d'un but de l'association, celui de « promouvoir la formation pour les élus et les employés des communes » (art. 5) ;
- L'intégration claire du Groupe des Villes et du Groupe des Bourgs et Villages en tant qu'organes de l'association (art. 8) ;
- La clarification du processus d'élection et de désignation des délégués, regroupé dans un seul article (art. 9) ;
- Des précisions sur la constitution du Comité exécutif (art. 14) ;
- Le rôle de la Commission de vérification des comptes a été précisé (art. 28), notamment parce que les comptes de l'association sont désormais révisés par une société fiduciaire indépendante et agréée (art. 27) ;
- Le Secrétaire général devient le Directeur, le Secrétariat général un Secrétariat : leurs missions sont précisées (art. 29) ;
- La mission d'information de l'UCV est précisée (art. 35).

Cette nouvelle version sera transmise aux membres de l'association prochainement et est disponible sur ucv.ch/ucv/association

Réservez la date : assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de l'UCV aura lieu le 17 septembre 2020 à 18h30 à Savigny, sur invitation pour les délégués de l'UCV. L'organisation dépendra des consignes sanitaires qui seront alors en vigueur. Il s'agira de la partie formelle puisque la partie festive, soit la Journée des communes vaudoises, est reportée au 12 juin 2021 à Payerne.

Rapport annuel 2019 disponible

La publication du rapport annuel 2019 de l'UCV a été reportée en lien avec la crise du Covid-19. Il est désormais disponible en ligne et en version papier.

Disponible sur ucv.ch/ucv/association

Point CommUNE! : édition spéciale Covid-19

Dans son dernier numéro, le magazine de l'UCV souligne les actions de solidarité mises en place dans les communes pendant la crise sanitaire. Bonne lecture !

A lire sur ucv.ch/pointcommune

L'UCV est membre de Pro Senectute Vaud

L'UCV est heureuse d'avoir officiellement rejoint l'association Pro Senectute Vaud en mai 2020. Cette association agit, depuis plus de 100 ans, en faveur du bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées vaudoises. L'UCV invite les communes vaudoises qui ne sont pas déjà membres à rejoindre cette association qui propose de nombreuses solutions et prestations en faveur des aînés.

Bienvenue à la commune de La Sarraz !

L'UCV est heureuse de compter plusieurs nouvelles communes membres depuis le début de l'année 2020 : Le Vaud, Penthelaz et Corseaux. La Sarraz rejoindra officiellement l'association en 2021. En 2020, l'UCV compte 281 communes membres sur les 309 communes vaudoises.

SEANCES D'INFORMATION

Nouvelles dates

- Cybersécurité : êtes-vous suffisamment protégés ? *3 septembre - 19h - Echallens*
- Protection des données : une année charnière pour les communes - *1er octobre - 19h Echallens*

Gratuit, inscription obligatoire sur www.ucv.ch/formations/soirees-dinformation

FORMATIONS

Les formations de l'UCV continuent !

Notre programme de formations a été revu et plusieurs cours ont été reportés. Les cours sont donnés en présentiel tout en respectant les mesures de distanciation sociale. Aperçu des prochaines formations :

- Contrôle interne - *18 septembre*
- Rôles et responsabilités dans les communes - *8 octobre et 5 novembre*
- Aménagement du territoire - *12 novembre*

Tout le programme sur ucv.ch/formations

Tutoriels de formation

L'UCV vous propose des tutoriels vidéo de formation dans le domaine de la gestion communale. Déjà plusieurs sujets traités : la valeur du point d'impôt, le MCH2, l'indicateur du renouvellement de la dette et l'utilisation des réserves comptables.

A visionner sur ucv.ch/tuto